

# PELERINAGE A LOURDES

## Du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2024

### BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL JEUNES

À renvoyer à la Direction des pèlerinages de Limoges :  
15, rue Eugène Varlin 87000 LIMOGES

pelerinages@diocese-limoges.fr Tél : 05 55 30 39 88 - 06 29 89 24 80

Bulletin valable pour UN SEUL JEUNE ou ANIMATEUR (photocopies du bulletin acceptées).

**PRIX PAR PERSONNE en chambre double ou triple**

235 €

Le prix comprend : le transport en car grand tourisme Limoges-Lourdes et retour, la pension complète, les frais d'animation, les frais de participation aux Sanctuaires de Lourdes, l'assurance annulation sur présentation d'un certificat médical et l'assistance rapatriement.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : vendredi 28 JUIN 2024**

Père

Sœur

M

Mme

Mlle

NOM : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

Code postal : ----- Ville : -----

Date de naissance : ----- / ----- / ----- Aumônerie ou Paroisse : -----

N° téléphone : ----- N° portable : -----

Courriel/Mail : -----

NOM et N° de téléphone de la personne à avertir en cas d'urgence

Prendra le car à  Limoges,  Aubusson,  Gouzon,  Guéret,  Bellac,  St-Junien

#### CONDITIONS :

- **Un bulletin d'inscription** doit être rempli et signé par chaque pèlerin. Toute inscription doit être accompagnée du versement des frais d'inscription soit 50 € et transmise avant le 28 juin 2024. Chèque à l'ordre des « Pèlerinages diocésains ».
- **Le SOLDE** des sommes dues devra être versé au plus tard pour le 16 juillet 2024. (Possibilité de paiement en plusieurs fois). Chèques Vacances acceptés.
- Un courrier vous sera envoyé une semaine avant le départ. Il indiquera le Numéro de votre car et le lieu de départ.
- **Les frais d'inscription (50 €) sont non remboursables, si votre inscription a été retenue.**



**Seulement  
25 places  
de  
disponibles : nous  
validerons votre  
inscription par  
retour de mail.**

## DONNÉES PERSONNELLES :

En renvoyant ce coupon, je transmets des données personnelles liées à ce pèlerinage :

- j'autorise l'Association diocésaine de Limoges à collecter et utiliser mes données personnelles.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine de Limoges à collecter et utiliser mes données personnelles.

## DROIT À L'IMAGE :

- j'autorise l'Association diocésaine de Limoges à utiliser mon image.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine de Limoges à utiliser mon image.

**Règlement de l'acompte à l'inscription : 50€ - Solde de 185 € avant le 16 juillet 2024.**

### Inscription (à remplir par les parents pour les mineurs)

Je soussigné(e) NOM et prénom

- Inscrit mon enfant au pèlerinage diocésain à Lourdes du 22 au 26 juillet 2024,
- Certifie avoir pris connaissance du programme, de la participation financière et des conditions générales de participation,
- confirme l'inscription de mon enfant pour le pèlerinage indiqué ci-dessus et vous adresse l'acompte à valoir sur le prix total de mon pèlerinage par chèque (postal, bancaire ou ANCV) à l'ordre des « Pèlerinages diocésains ».

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_,

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»,

### **Important**

**Annulation de la part de l'acheteur, sans raison médicale ou de force majeure, Aucun remboursement ne pourra être fait.**

***Toute annulation de ma part (pour motif de force majeure) sera notifiée au plus vite à l'aide d'un justificatif.*** Le participant peut annuler son inscription par suite d'un cas de force majeure tel que :

- Le décès, un accident ou une maladie subite mettant en danger la vie d'un proche parent
- Une catastrophe naturelle impactant directement le participant
- Un sinistre survenant au domicile du participant nécessitant impérativement sa présence sur les lieux
- Obligations d'origine gouvernementale imposées par les autorités après l'inscription (fonction de juré, comparutions devant les tribunaux, affectations militaires ou gouvernementales)

**En aucun cas l'acompte ne peut être remboursé.**

- En cas d'annulation avant les 30 jours précédant le début du séjour, le montant du séjour vous sera restitué déduction faite de frais d'annulation d'un montant de 50 €.
- En cas de dédit moins d'un mois avant la date de votre séjour, 40 % du montant total de la facture sera due et non remboursable.
- Pour une annulation dans la dernière semaine, la totalité du séjour sera due et non remboursable.